

Les scandales de l'industrie pharmaceutique

Rentabilité de la maladie - Le profit fixe le prix de nos vies

L'industrie pharmaceutique fixe le prix de nos vies. Elle est prise dans cette contradiction fondamentale entre soigner et maximiser des bénéfices par la prédation financière. Jamais la vie humaine n'a été aussi chère. Non, le marché du médicament n'a rien à envier à celui du pétrole ou du luxe. Les misères humaines doivent être un bon marché.

1. Ne pas froisser l'industrie pharmaceutique

Le 13 juin 2016, l'association médicale de solidarité internationale " Médecins du monde " (MDM) dénonçait dans une campagne choc les bénéfices exorbitants des laboratoires pharmaceutiques. En effet, jamais le prix des médicaments et des vaccins n'a été aussi élevé. Les militants de l'association dévoilent que l'industrie pharmaceutique, bien que cherchant à soigner les patients en développant des nouveaux traitements efficaces, s'inscrit également dans une recherche de rentabilité. Cette recherche provoque trois choses : en premier lieu une marge intolérable entre le prix de production et le prix de vente qui s'élargit chaque jour. Dans un deuxième temps, l'élargissement d'une gamme de symptômes vis-à-vis d'une maladie sans lien apparent avec elle, afin de vendre de manière quantitative les produits médicamenteux. Pour terminer, la mise en danger de nombreux patients comme en témoignent les nombreux scandales qui défrayent la chronique chaque année. De plus, MDM avertit que les systèmes de santé des pays ne pourront bientôt plus rembourser de nombreux vaccins et médicaments. L'augmentation des besoins avec l'augmentation des prix ne présage rien de positif pour les systèmes sociaux qui sont agressés par les logiques libérales, et plus globalement par l'inhumanité de la prédation capitaliste. L'actuelle présidente de Médecins du Monde, le Docteur Françoise Sivignon livre son indignation et son inquiétude sur la situation actuelle :

« Ces prix exorbitants ne pourront bientôt plus être pris en charge par la sécurité sociale. Demain, qui pourra payer de telles sommes pour se faire soigner ? La mainmise de l'industrie pharmaceutique sur le système de la brevetabilité doit cesser. Les autorités laissent les laboratoires dicter leurs prix et abandonnent leur mission, celle de protéger la santé des populations, ce n'est pas au marché de faire la loi, c'est à l'État. ».

La campagne de MDM a donc été censurée par l'Autorité de régulation professionnelle de publicité (ARPP) avec comme justification : « Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le risque de réaction négative que pourrait susciter l'axe de communication choisi de la part des représentants de l'industrie pharmaceutique. En effet, les entreprises ainsi mises en cause pourraient estimer qu'une telle campagne porte atteinte à leur image, leur cause un grave préjudice et décider d'agir en ce sens. ». En d'autres termes, on a réduit au silence la campagne nommée « Le prix de la vie » afin de ne pas froisser l'industrie pharmaceutique. Selon l'ARPP, la campagne pourrait "porter atteinte à l'intégrité des entreprises, à leur image". Mais quelle est cette image à préserver ? Sûrement celle de l'honorabilité de façade qui cache en fin de compte un réel plus misérable : des firmes pharmaceutiques aussi capitalistes et prédatrices que celles du pétrole.

2. La rentabilité du prix de la vie

Le cancer est la première cause de mortalité en France avec les maladies cardiovasculaires. En 2017, on estime que les nouveaux cas s'élèvent à environ 400 000 personnes pour un nombre de décès statuant à 150 000. On estime également que le nombre de personnes d'au moins 15 ans en 2008 ayant survécu à un cancer est de l'ordre de 3 millions, (1 570 000 hommes et 1 412 000 femmes.). D'un point de vue général ce qui inquiète les médecins, c'est l'explosion des coûts pour les traitements. Certes en France le système de remboursement arrive encore à tenir, mais pour

combien de temps ? Car depuis 2000, le coût du cancer global (assurance maladie, arrêts maladie...) était de 15 milliards dont 1 milliard pour les médicaments. Aujourd'hui nous sommes à 16,5 milliards dont 3,5 milliards pour les médicaments. Comme l'explique le professeur en cancérologie Thierry Philip : « Nous sommes entrés dans un taux d'augmentation annuelle qui est devenu intenable. Et si on laisse faire, cela va mal finir. »

Et que dire du mélanome, la forme la plus dangereuse des cancers de la peau. On dénombre environ 11 176 cas en 2012. Le taux de malade a augmenté de 10% depuis 50 ans et fait de lui, le cancer qui augmente le plus annuellement. MDM dénonce que le prix du traitement appelé Keytruda est de 100 000 euros par an pour chaque patient. En d'autres termes, le produit génère dans les 4,5 milliards \$ de chiffre d'affaires pour le laboratoire Merck, dont l'ensemble de son chiffre s'élève à 44 milliards \$ (2013). La firme qui d'une part recherche à maximiser au plus haut point les bénéfices sur ses produits, a également été rendu coupable de la dernière crise sanitaire en France avec le scandale du Levothyrox.

Pour terminer, la tumeur la plus répandue chez les femmes est le cancer du sein. Dans un premier temps, l'accompagnement médical et le dépistage de la maladie a nettement progressé depuis ces dernières années. En effet, bien que le taux de personnes concerné a doublé entre 1980 et 2005, il est désormais en phase de stabilisation. De plus, le nombre de décès annuel n'a pas augmenté depuis les années 80. C'est pourquoi, environ 3 cancers du sein sur 4 sont aujourd'hui guéris selon la Ligue contre le cancer. Mais cette tumeur, c'est également 54 062 nouvelles victimes touchées chaque année ; environ une femme sur neuf en sera victime dans son existence ; c'est 11 900 décès annuels et... 120 000 euros de bénéfices possibles pour les firmes. En effet, le coût du traitement appelé Kadcylla est estimé à environ 120 000 euros pour une durée de 18 mois (rapport de la Haute Autorité de Santé). Bien que la moyenne est de 7,6 mois, la durée du traitement peut aller jusqu'à 2 ans selon les patients.

Pour continuer dans le cynisme, parlons du VHC (hépatite C). Affirmer que les laboratoires en font un business très lucratif n'est pas illégitime. En effet depuis 2014, un nouveau traitement appelé sofosbuvir (sovaldi) a été mis en place en France. C'est une révolution dans le champ médical puisque le traitement est plus efficace que les autres mais surtout, il ne cause que très peu d'effets secondaires. En clair, le sofosbuvir permet un taux de guérison complète d'environ 90%. Cependant le laboratoire Gilead, propriétaire du brevet a engagé un rapport de force extrêmement dur avec les États. En effet, le prix du traitement a été débattu entre le laboratoire et le Comité Economique des Produits de Santé (habilité par la France dans la fixation des tarifs des traitements). Le résultat est autant désolant qu'écœurant : 13 000 euros la boîte pour un mois. En prenant en compte que le traitement dure trois mois, on arrive à un coût par patient d'environ 40 000 euros alors que le coût de fabrication est de... 75 euros, quelle marge ! En France, 30 000 patients ont eu recours à ce traitement depuis son lancement, soit un bénéfice de plus d'1 milliard d'Euros pour la firme Gilead.

Pour terminer dans l'obscénité, ce laboratoire américain a voulu dès le départ imposer un prix exorbitant pour le traitement global (trois mois). Il voulait fixer le prix à 72 000 euros, soit 32 000 euros de plus que son tarif actuel (40 000 €). En d'autres termes, le laboratoire a donc cherché à augmenter au maximum son taux de bénéfice au dépend même de la capacité des Etats à offrir un remboursement adéquat pour leurs citoyens. C'est grâce à cette prédation financière que la firme Gilead a réussi depuis la mise en circulation du sofosbuvir fin 2013 aux USA, à réaliser un chiffre d'affaires de 15 milliards \$ en moins de 3 ans. Dans toute l'histoire, jamais un médicament n'a coûté aussi coûteux à l'unité, soit 1000 \$ le comprimé. Le prix de la vie devient hors de prix sous la libéralisation de l'économie.

En conclusion la maladie est donc un marché énorme. En 2013, le marché international du médicament est évalué à environ 639 milliards \$ de chiffre d'affaires, soit trois fois plus qu'il y a 30

ans. En 2013, les 10 plus grandes entreprises pharmaceutiques ont dégagé un bénéfice de plus de 100 milliards \$ pour 66 milliards \$ investi en R&D (Recherche et Développement). Le marché du médicament n'a donc rien à envier à celui du pétrole ou du luxe. Certes, bien que les laboratoires cherchent à soigner les personnes malades, ils sont également dans une dynamique de maximisation optimale du bénéfice qui en fin de compte se réalise au dépend de la santé de tous.

L'exemple de la leucémie est sans doute l'un des plus démonstratifs. Afin de lutter contre ce cancer du sang qui touche environ 9 000 nouvelles personnes chaque année en France, un traitement appelé le Glivec a été mis en place. Il coûte entre 2270 et 3400 € par mois selon un dosage en lien avec l'évolution et les caractéristiques de la maladie. Pour un an le traitement coûte donc 40 000 euros. Le pharmacologue Andrew Hill explique que le coût réel de fabrication (comportant toutes les étapes) est d'environ 200 euros soit 15 fois moins que la valeur d'échange actuelle. Belle marge de bénéfices...Pour reprendre le slogan de Médecins du Monde : « Une leucémie c'est en moyenne 20 000 % de marge brute ».

3. Firmes pharmaceutiques, une éthique ?

Bernard Dalbergue a travaillé pendant près de 20 ans dans les laboratoires pharmaceutiques. Dans son livre "Omerta sur les labos pharmaceutiques" (Flammarion, 2014), il raconte comment les conflits d'intérêts, l'art de la manipulation et le lavage de cerveau permet aux entreprises d'imposer leurs normes. Selon lui, les laboratoires sont des industriels qui sont intéressés seulement par l'argent et de ce fait, comme tout industriel, le but est de faire fructifier des bénéfices au détriment même de la santé humaine. C'est également ce qu'une trentaine de spécialistes exposent dans un livre "La Vérité sur vos médicaments" (éditions Odile Jacob). Les professionnels expliquent que certains industriels peuvent élargir "de diverses façons, plus ou moins artificielles" des maladies : « À partir de symptômes non spécifiques, on peut créer une maladie. À l'aide de conférences de consensus, de groupes d'experts, d'incitations plus ou moins sourdes, on invente un concept qui devient une maladie correspondant à un médicament. ».

Par exemple le prostatisme, soit l'ensemble des troubles urinaires liés au gonflement de la prostate. Certains industriels ont élargi la gamme de symptômes et tout patient ressentant des difficultés à uriner peut être concerné. On traite donc un simple symptôme comme une maladie à part entière. Les spécialistes citent également le SJSR (Le syndrome des jambes sans repos) caractérisé par une envie excessive de bouger les jambes, et dans certains cas d'autres parties du corps. Ils exposent dans leurs écrits qu'à partir du moment où des traitements ont été mis en place, la définition de la maladie des jambes sans repos, appelé aussi maladie de Willis-Ekbom, est devenue floue. La conséquence prévisible est que cela a multiplié par 100 le nombre de bénéficiaires des médicaments. Afin d'élargir le marché, les laboratoires sont donc prêt à augmenter artificiellement la gamme de symptômes d'une pathologie. Tout est bon pour maximiser les profits bien que Bernard Dalbergue se veut rassurant lorsqu'il affirme que les laboratoires alertent les autorités si des médicaments en vente deviennent dangereux pour la vie humaine, bien qu'à la vue des nombreux scandales chaque année, ceci peut être relatif. Le travail des firmes ne semble donc pas si différent des industriels de marchandises capitalistes. Dans le Monde Diplomatique, un cadre chef de produit assume d'ailleurs parfaitement cet état d'esprit : « Ton job, c'est de suivre ta performance, c'est de suivre ton produit, c'est de voir où il va, selon ses concurrents, selon le marché, selon la pathologie, et de tout mettre en œuvre pour maximiser le chiffre d'affaires. »

C'est pourquoi, le prix de la vie doit changer. Il n'est plus possible qu'aujourd'hui les traitements soient réfléchis avec comme critère la maximisation des bénéfices. Car ce sont les laboratoires qui déterminent le prix des médicaments en lien avec la puissance économique des nations. En d'autres termes, plus le pays est riche et plus le médicament sera cher. Est-ce qu'il y aurait une vie humaine

plus chère qu'une autre ? Et comme le signale MDM, le "prix de la vie" ne fait qu'augmenter depuis ces dernières années :

Le Sovaldi, pour soigner l'hépatite C chronique, est vendu 41 000 € par patient

Le Keytruda, pour soigner le mélanome, sera vendu à plus de 100 000 € par patient

Le Glivec pour soigner la leucémie est vendu 40 000 € par an et par patient

Selon les firmes, la justification du tarif élevé des traitements repose sur les coûts de recherche et développement (R&D) (correspondant à l'ensemble des frais pour créer un médicament), cependant ces montants réels restent encore aujourd'hui classés confidentiels. C'est ironique puisque justement c'est ce qui doit objectivement déterminer le prix du traitement. C'est donc par ce manque de transparence que les entreprises peuvent réaliser des bénéfices records totalement immoraux. Il faut donc que les états interviennent réellement dans ce rapport de force, régulent le marché en faisant baisser le prix des traitements afin de préserver les systèmes de santé solidaire, car jusqu'où pourront-ils tenir devant l'appétit vorace de l'industrie pharmaceutique ? Ceci n'est pas seulement une question politique, mais également une question éthique et existentielle.

Tant que les médicaments, la maladie et donc la souffrance humaine, personnelle et collective seront source de profit, alors le prix de la vie ne sera jamais discuté dans l'intérêt des premiers concernés : les malades.

<https://blogs.mediapart.fr/astier-valentin/blog/020918/rentabilite-de-la-maladie-le-profit-fixe-le-prix-de-nos-vies>

Les scandales de l'industrie pharmaceutique

Depuis 60 ans, l'industrie pharmaceutique enchaîne les scandales : mauvais conditionnement, tests cliniques trop rapides, effets secondaires, manipulation de l'information... la conséquence est lourde : des centaines de milliers de décès à travers le monde.

Depuis les années 50, l'industrie pharmaceutique a révolutionné le monde grâce aux nouvelles molécules mises sur le marché, permettant de soigner ou du moins, de soulager les personnes malades. Cependant, elle a aussi derrière elle (et toujours actuellement) un passé de controverses. Que ce soit le prix des médicaments qui ne cesse d'augmenter sur le marché, ne faisant plus planer de doute sur la volonté des firmes pharmaceutiques de faire des bénéfices à tout prix telle une multinationale. Mais c'est également des doutes, parfois avérées et prouvées, de traitements mis sur le marché provoquant des effets secondaires allant jusqu'à la mort. De nombreuses causes sont à l'origine de ces scandales : conditionnement trop fragile, tests cliniques trop rapides, effets secondaires avec la prise d'autres molécules, manipulation de l'information... Ce billet retrace les grands événements noirs de l'industrie pharmaceutique.

Le Stalinon

Le Stalinon est sûrement le premier grand scandale de l'industrie pharmaceutique après la deuxième guerre mondiale. C'est un traitement contre la furonculose, une infection du "follicule pilo-sébacé", une annexe de la peau où le poil prend naissance. Le Stalinon obtient son autorisation de commercialisation en France en 1953. Il faudra seulement attendre l'année suivante pour qu'une

catastrophe sanitaire de grande envergure se déclenche. En effet, plus de 100 victimes sont à déplorer et plus de 177 personnes resteront handicapées avec de lourdes séquelles. Le circuit de production du médicament était contestable : essais cliniques insuffisants ; mauvaises conditions de production ; mauvais contrôle de la qualité du produit. Ce premier scandale amènera l'État Français à réformer les règles de l'industrie pharmaceutique, en mettant en place de nouvelles règles d'autorisation et de contrôle des médicaments par l'ordonnance du 4 février 1959.

Le Thalidomide

Le second grand scandale est le Thalidomide. Ce produit est mis sur le marché Allemand à partir de 1957. Il est utilisé pour de nombreuses choses : comme un tranquillisant, un anti-nauséeux, mais également pour des problèmes de toux et de rhume. Il sera notamment prescrit à destination des femmes enceintes. Cependant, l'Allemagne le retire de la vente en 1961 suite aux nombreuses malformations qu'il crée chez les nourrissons. En France, il sera mis en vente la même année et immédiatement retiré suite aux conséquences connues chez les bébés Allemands. Encore une fois, la responsabilité de l'industrie pharmaceutique est grande. Les autorités ont pointé du doigt les mauvais essais cliniques effectués. Le Thalidomide est responsable de multiples malformations chez des milliers de nourrissons dans de nombreux pays européens et dont certains ont trouvé la mort (chiffre impossible à donner à cause du lien fragile entre le traitement et le décès de bébés). Aujourd'hui encore, des centaines de victimes se battent pour être indemnisées. C'est pourquoi l'UE a adopté une résolution le 15 décembre 2016 demandant à ses États membres de « veiller à ce que tous les citoyens concernés aient accès une indemnisation similaire. ». Une petite victoire pour les victimes et familles de victimes.

Le talc « maudit » de Morhange

Nous sommes en France en 1972, le pays va connaître l'une des plus grandes crises sanitaires de son histoire. C'est exclusivement les enfants qui en seront victimes. En 1972 des médecins se retrouvent troublés et impuissants devant la multiplication de troubles chez des bébés âgés de 6 mois à 2 ans. Dans un premier temps, les nourrissons présentent de l'asthénie (grande fatigue), des vomissements et des diarrhées. Puis dans un deuxième temps, ils présentent des convulsions, certains tombent dans un coma avec la mort pour finitude. Le résultat sera lourd : 200 bébés empoisonnés, 36 décès et 8 infirmités totales.

C'est la panique en France !

Le 24 août les autorités font le lien entre le Talc de Morhange et la mort des nourrissons. L'État met en garde la population contre le produit affecté et demande à ce qu'il soit rendu aux autorités policières. Plus tard, l'enquête menée par l'Inserm révélera que le talc contenait un taux anormalement élevé d'hexachlorophène (un anti-bactérie utilisé dans les produits cosmétiques et d'hygiène). Cet anti-bactérie s'est malencontreusement mélangé au talc à cause d'une erreur de manipulation dans l'usine où il était conservé, rendant toxique le produit. Cependant l'indignation des familles atteint son paroxysme lorsque le 5 décembre 1980, les six prévenus dans l'affaire écoupent d'amendes ou de simples peines avec sursis. Ce scandale démontra les faibles mesures de conditionnement et de protection des produits pharmaceutiques. C'est pourquoi les autorités ont renforcé dès 1975 la réglementation sur les produits cosmétiques.

Le Distilbène

Ce traitement a été prescrit en France pendant une vingtaine d'années : des années 50 jusqu'en 1977. Requis afin de lutter contre les fausses couches, il sera responsable de dégâts conséquents sur 3 générations. A la fin des années 70, on dénombre plusieurs centaines d'anomalies génitales, de

stérilité, de cancers du col de l'utérus et du sein. Malgré des dizaines de plaintes émanant de femmes atteintes de cancers génitaux, la justice ne peut confirmer de lien direct entre la maladie et le médicament. Pourtant en 2012, c'est une première victoire pour les victimes. En effet, la cour d'appel de Paris a condamné les laboratoires UCB Pharma et Novartis à payer une somme de 213 000 euros à une "fille Distilbène", souffrant d'un cancer.

Le Tylenol

On quitte l'Europe pour les USA. En 1982, sept personnes décèdent brutalement après avoir ingurgité du Tylenol, contenant du cyanure. Devant la panique générale, les autorités font retirer plus de 30 millions de flacons du marché. Après de nombreuses enquêtes, on découvrira que l'injection de cyanure dans de multiples flacons était d'une part intentionnelle, et d'autre part un cas isolé. Le coupable, jamais retrouvé, a agi dans des rayons d'une pharmacie de Chicago. Devant ce scandale qui a engendré une peur incommensurable aux États-Unis, les firmes pharmaceutiques comme Johnson & Johnson ont mis au point un nouveau conditionnement des médicaments afin de les protéger d'une éventuelle utilisation criminelle.

La Cérivastatine, "le dévoreur de muscles"

Nommé "dévoreur de muscle" par les patients, ce produit a été mis sur le marché en 1998 par Bayer afin de lutter contre le cholestérol. C'est en juillet 2001 que l'Afssaps (l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) met en garde les patients sur l'association de cette molécule avec une autre : le gemfibrozil. Mais les pertes sont déjà à déplorer : 52 morts et plus d'un millier de graves lésions musculaires. Selon le Parisien, ce traitement serait en fin de compte responsable d'une centaine de morts et d'environ 1 700 paralysies. C'est pourquoi l'entreprise Bayer va mener des études internes sur la possible dangerosité de son produit pour ensuite le retirer du marché. Mais le cynisme ne s'arrête pas là puisque des e-mails confidentiels de cette entreprise indiquent que « l'augmentation des effets secondaires du médicament ne devait par remettre en cause la stratégie commerciale ». Peu importe la vie humaine tant que le profit augmente !

Diane 35

On retourne en France avec le scandale du Diane 35. Officiellement, c'est un traitement contre l'acné mais qui en réalité est souvent prescrit comme contraceptif. Selon un document confidentiel de l'Agence du médicament de 2013, il y aurait 7 cas de décès imputables au Diane 35 depuis 1987 et 125 cas d'emboliques et de thrombotiques. En moyenne, les dermatologues prescrivent ce traitement à 95% pour l'acné, alors que les médecins généralistes ne le prescrivent qu'à 40%. Cependant ces derniers l'administrent à 54% pour la contraception or aucune indication n'est indiquée pour elle. L'industrie pharmaceutique en tire un grand bénéfice car il est vendu...7 fois plus cher qu'une pilule classique... L'influence des multinationales du médicament sur les professionnels de santé est grande, et peu importe les victimes tant que les bénéficiaires grossissent.

Vioxx

Sûrement l'un des plus grands scandales de toute l'histoire de l'industrie pharmaceutique. Ce traitement est un anti-inflammatoire pour soulager les douleurs liées aux maladies articulaires. Il a été mis sur le marché américain pendant 5 ans, entre 1999 et 2004 par la firme Merck. Malgré tous les doutes et les incertitudes des autorités et consommateurs durant ces 5 années, le laboratoire refusa de prêter attention aux allégations contre le Vioxx. En effet, il rapportait au laboratoire environ 2,5 milliards \$ chaque année... Pour continuer à le commercialiser, Merck a lancé une campagne de propagande sans précédent. Il a neutralisé toute opposition en discréditant les spécialistes qui allaient à l'encontre de sa politique. David Egilman, professeur à Brown University,

désigné comme expert dans de nombreuses plaintes explique que : « La mafia vous casserez les bras ou les jambes, la CIA vous mettez une balle dans la tête. Dans le cas de Merck, il s'agissait plutôt de les motiver par l'argent. ».1

Mais l'enquête de la FDA (Food and Drug Administration) va mettre Merck devant le fait accompli en rendant la firme totalement responsable de 120 000 attaques cérébrales dont 40 000 décès aux États-Unis. Mais ce n'est pas tout, le laboratoire a également caché les effets mortels de son médicament tueur. En effet, dès les années 90, des chercheurs de la compagnie avaient prévenu avant même de faire les essais sur les humains qu'il y avait potentiellement un danger. Le laboratoire a maquillé les résultats des essais notamment sur la mort de patients pendant les essais cliniques.2 Devant leur défaite cuisante, l'entreprise Merck a versé près de 6 milliards de dollars de dommages et intérêts aux victimes et aux familles de victimes, une peine légère en comparaison au crime commis.

En conséquence, les dérives de l'industrie pharmaceutique génèrent des drames humains sur l'ensemble du globe. En effet, le marché du médicament est similaire au marché du pétrole ou de l'immobilier. Leur finalité première est de faire du bénéfice sur la vente de produits. L'industrie pharmaceutique, prise dans sa contradiction élémentaire de faire du profit pour ses actionnaires tout en répondant aux besoins de santé des malades, peut-elle réellement souscrire au bien commun en garantissant un système sanitaire pertinent pour l'ensemble des êtres humains ?

<https://blogs.mediapart.fr/astier-valentin/blog/170918/les-scandales-de-lindustrie-pharmaceutique>

Les scandales de l'industrie pharmaceutique 2

Depuis 60 ans, l'industrie pharmaceutique enchaîne les scandales : mauvais conditionnement, tests cliniques trop rapides, effets secondaires, manipulation de l'information... la conséquence est lourde : des centaines de milliers de décès à travers le monde.

« Depuis les années 50, l'industrie pharmaceutique a révolutionné le monde grâce aux nouvelles molécules mises sur le marché, permettant de soigner ou du moins, de soulager les personnes malades. Cependant, elle a aussi derrière elle (et toujours actuellement) un passé de controverses. Que ce soit le prix des médicaments qui ne cesse d'augmenter sur le marché, ne faisant plus planer de doute sur la volonté des firmes pharmaceutiques de faire du bénéfice à tout prix telle une multinationale, c'est également des doutes, parfois avérées et prouvées, de traitements qui sont mis sur le marché provoquant des effets secondaires allant jusqu'à la mort. De nombreuses causes sont à l'origine de ces scandales : conditionnement trop fragile, tests cliniques trop rapides, effets secondaires avec la prise d'autres molécules, manipulation de l'information... Ce billet retrace les grands événements noirs de l'industrie pharmaceutique. »

Mediator

Le plus grand scandale sanitaire en France de ces dernières années. Le traitement a été commercialisé par les laboratoires Servier en 1976 et prescrit pour les diabétiques en surpoids. Cependant, il peut provoquer de nombreuses atteintes aux valves cardiaques et une hypertension artérielle pulmonaire mortelle. Environ cinq millions de personnes ont consommé du Médiator et 1 000 à 2 000 décès pourraient lui être imputables. C'est seulement en 2007 que l'Afssaps (l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) publie une recommandation négative sur le Médiator comme coupe-faim. Cependant l'explosion du scandale, nous le devons à la pneumologue Irène Frachon. En effet, c'est elle qui va alerter l'Afssaps sur la possibilité de risques cardiaques liés

au traitement. C'est donc logiquement en 2009 qu'il sera retiré du marché. De plus, une étude réalisée par la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) en octobre 2010 a conclu que la prise du Médiator provoque 4 fois plus de risque de contracter une valvulopathie. Puis dans un dernier rapport rendu public en 2011, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) adresse au laboratoire Servier une « responsabilité première et directe » sur les milliers de morts qui lui sont attribués. Pour continuer dans le cynisme, les laboratoires Servier savaient dès le départ les risques des effets secondaires du médicament. Mais l'avidité de l'entreprise a pesé plus lourd dans la balance que la santé humaine de tous.

Levothyrox

Encore une fois, c'est le laboratoire Merck qui est en cause. Il a changé la formule de son traitement pour augmenter ses profits. Le Levothyrox est un comprimé devant corriger l'hypothyroïdie liée à l'insuffisance de production d'hormones par la glande thyroïde. Il a été prescrit à 3 millions de personnes. Cependant en mars 2017, la firme met en place une nouvelle formule du médicament. Officiellement l'objectif était de limiter les effets du lactose en le remplaçant par du Mannitol et de l'acide citrique. Il est encore très difficile de connaître le nombre de personnes touchées, cependant l'ANSM (L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) a été débordé par le nombre d'appels qui dépassait les 70 000 en 2 jours depuis le changement du traitement. Les patients présentaient des crampes, des pertes de cheveux, des vertiges, de l'asthénie et environ 1500 cas graves pour la France. Cependant, il est difficile pour les médecins de savoir si le lien est réel avec le nouveau traitement du Levothyrox.

Dépakine

Commercialisé par Sanofi entre 1967 et 2016 à destination des femmes enceintes souffrant d'épilepsie et de troubles bipolaires, le traitement a produit des milliers de malformation chez les nouveaux-nés. En effet, selon l'Agence du médicament (ANSM) et de l'Assurance maladie, le Dépakine aurait causé entre 2.150 et 4.100 malformations infantiles. Cependant, le taux de victimes ne prend pas en compte les enfants qui souffrent d'un retard du développement. C'est pourquoi le taux pourrait s'élever entre 16 600 et 30 400 enfants touchés. Autre source, l'étude de l'Inspection Générale des Affaires Sociales estime que le Dépakine est responsable d'au moins 450 malformations à la naissance. En d'autres termes, les patientes avaient quatre à cinq fois plus de risques que leurs enfants soient atteints de troubles neuro-développementaux avant l'âge de 6 ans. Catherine Hill, épidémiologiste de renom va plus loin dans les allégations contre le laboratoire Sanofi avec l'hypothèse d'un taux de victimes possible entre 14.000 et 30.000 enfants.

Dengvaxia

On reste chez le laboratoire Sanofi, cependant c'est sur le continent asiatique qu'un scandale a éclaté en 2017. Le gouvernement Phillipins a porté plainte contre le laboratoire suite aux décès de 14 enfants après la campagne de vaccination du Dengvaxia. Devant cet affolement et la volonté des autorités Philippines de rendre justice, Sanofi a accepté de rembourser l'État vis-à-vis de l'argent déjà versé pour les molécules qui ne vont pas être pas utilisées. Le laboratoire a bien évidemment enlevé le produit du marché en raison des sérieuses inquiétudes sur la dangerosité du Dengvaxia. Cependant il a affirmé que l'acceptation du remboursement était seulement dûe à améliorer des relations avec les autorités étatiques après ce drame. « Notre décision de rembourser les doses inutilisées est sans rapport avec d'éventuelles questions de sécurité ou de qualité du Dengvaxia ». Aujourd'hui, Sanofi est accusé d'avoir mis le traitement sur le marché trop rapidement dans le seul intérêt de faire des bénéfices. Le Dengvaxia pouvant rapporter plus d'un milliard d'euros par an, au dépend même d'essais cliniques rigoureux.

Gardasil

Rarement une telle campagne de propagande n'a été effectuée dans le monde pour un vaccin. En effet, le laboratoire Merck (encore lui) a mis en place une publicité sans précédent dans l'histoire pharmaceutique : « Chaque jeune fille vaccinée sera une victime du cancer du col et de l'utérus en moins ! ». En d'autres termes, c'est une campagne de culpabilisation décrétée par la firme. Diane Harper, professeur de médecine à Louisville University est reconnue comme l'une des plus grandes spécialistes des virus HPV, c'est pourquoi elle a fait partie des équipes qui ont mis en place les essais cliniques pour garantir la sécurité des patients. Elle s'exprime ainsi : « La peur fait vendre, si les mères ont peur de la maladie alors elles vaccineront leurs filles. ». D'ailleurs dès lors que Harper a émis les premières contradictions, la firme Merck lui a sèchement répondu : « C'est notre business pas le vôtre ».¹

Le Gardasil soulève donc des controverses. Il est accusé de provoquer de graves effets secondaires comme la sclérose en plaque ou encore des décès (des milliers à travers le monde). Cependant, aucune preuve formelle n'a été démontrée. Il est disponible sur le marché français depuis 2006, destiné à la prévention du cancer du col et de l'utérus. A la fin de l'année 2013, 9 nouvelles plaintes ont été déposées par des femmes âgées de 18 à 24 ans ayant contracté de graves maladies après la vaccination : maladie de Verneuil (affection chronique de la peau), lupus (maladie chronique créant des lésions), et la maladie de Guillain-Barré (maladie provoquant une atteinte aux nerfs périphériques et une paralysie)

Depuis, des nouvelles plaintes ont été déposées en France mais également au Danemark et en Espagne. Ce dernier pays avait suspendu temporairement la campagne de vaccination avant de reprendre suite à l'impossibilité d'établir un lien de cause à effet entre le vaccin et des effets secondaires. Idem pour le Japon qui ne recommande plus la vaccination suite aux 1968 cas d'effets indésirables signalés sur 3 millions de vaccinées. D'un point de vue international, environ 26 000 effets indésirables graves ont été signalés aux autorités étatiques. Cependant, l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) se veut rassurant en signalant que les effets secondaires les plus fréquents sont des malaises ou encore des migraines.

En conclusion

Les dérives de l'industrie pharmaceutique génèrent des drames humains sur l'ensemble du globe. En effet, le marché du médicament est similaire au marché du pétrole ou de l'immobilier. Leur finalité première est de faire du bénéfice sur la vente de produits. L'industrie pharmaceutique, prise dans sa contradiction élémentaire de faire du profit pour ses actionnaires tout en répondant aux besoins de santé des autres, peut-elle réellement souscrire au bien commun en garantissant un système sanitaire pertinent pour l'ensemble des êtres humains ?

Quelles solutions ? Dans un premier temps, créer un fond d'indemnisation pour les victimes des effets secondaires des médicaments. Comme l'écrivent Jean-Christophe Brisard, Antoine Béguin et le docteur Irène Frachon dans leur livre intitulé « Effets secondaires : le scandale français », il y a environ 15.000 décès par an liés à la prise du médicament (mauvaise association, surdose, effets secondaires etc.). Ils dénoncent le manque de transparence du système pharmaceutique : « Le fond de la question pour ce qui concerne les effets secondaires est un problème de communication. Les labos et les autorités sanitaires ont tendance à minimiser cela mais le grand public est capable d'entendre qu'il prend un risque. Un médicament est utile mais potentiellement dangereux. »

Il devient également indispensable que les États interviennent dans le rapport de force avec l'industrie pharmaceutique afin d'une part de soumettre les firmes à plus de transparence, et d'autre part pour réguler le marché en faisant baisser le prix des traitements. C'est une question centrale car

les systèmes de santé seront bientôt dans la difficulté pour rembourser de nombreux traitements à cause de l'appétit vorace de l'industrie pharmaceutique.

Source : <https://blogs.mediapart.fr/astier-valentin/blog/180918/les-scandales-de-lindustrie-pharmaceutique-2>

Le billet noir de l'industrie pharmaceutique

Ententes frauduleuses, corruptions, dividendes records des actionnaires de groupes pharmaceutiques, jusqu'où ira l'inconvenance de l'industrie du médicament ?

Quatrième billet consacré aux dérives de l'industrie pharmaceutique. Le premier est dédié à la rentabilité de la maladie (ici) ; le deuxième article aux scandales des firmes (ici) et un troisième le billet (ici). Cet article est consacré aux ententes frauduleuses, à la corruption et aux dividendes des actionnaires de groupes pharmaceutiques.

Novartis ou l'art de l'inconvenance

La firme pharmaceutique n'est pas à sa première controverse. Entre des ententes frauduleuses sur le marché du médicament pour augmenter un maximum leurs bénéfices, au dépend de la sécurité sociale Italienne qui a perdu plusieurs centaines de millions d'euros ; ou encore certains médicaments comme le Distilbène responsable d'anomalies génitales, de stérilité, de cancers du col de l'utérus et du sein. Mais c'est également d'un point de vue financier que Novartis dépasse la ligne rouge. En effet, pour le départ de l'ancien directeur général et président Daniel Vasella en 2013, le conseil d'administration avait secrètement prévu un parachute doré de 72 millions de francs suisses (64 millions €). Devant l'indignation des citoyens suisses, il avait renoncé à cette prime de « mérite » exceptionnelle. Il a cependant reçu 2,7 millions de francs suisses (2,2 millions €), soit 27 fois moins que le montant original. Cette colère citoyenne a amené un sénateur Minder de UDC (Union démocratique du centre) à proposer « l'initiative Minder » en référendum portant sur les rémunérations abusives de dirigeants. La loi est approuvée à 67,9 % le dimanche 3 mars 2013. Elle oblige toutes les sociétés anonymes suisses à faire voter l'ensemble des rémunérations par l'assemblée générale et interdit les indemnités de départ avec les primes d'entrées. Une petite victoire contre l'industrie pharmaceutique.

Puis c'est également des plans de licenciements collectifs qui se sont décidés en octobre 2011 : 2000 emplois dont 1100 en Suisse alors qu'au même moment le groupe engendrait un bénéfice net de 2,49 milliards \$. En d'autres termes, une augmentation de 7 % par rapport à l'année précédente (2010). Cependant en bon capitaliste, Novartis accepte un arrangement sur le site de Prangins situé dans le canton de Vaud en Suisse. Afin d'annuler la fermeture et la suppression de 320 emplois, les employés ont accepté le summum de la domination salariale. En conséquence, ils doivent travailler beaucoup plus et renoncer partiellement aux augmentations de salaires. Nous sommes ici dans l'essence même du rapport salarial, dans sa finalité. S'employer ou crever, telle est la seule possibilité laissée par le capitalisme.

Le groupe pharmaceutique sait également faire tourner sa planche à billet pour une toute autre raison, par exemple pour corrompre des personnalités politiques, des hauts fonctionnaires et des médecins. En Grèce, Alexis Tsipras a demandé une enquête sur les possibles liens malhonnêtes entre le groupe pharmaceutique et dix ex-ministres, et 4200 professionnels de santé. Novartis est accusé par les autorités Grecques d'avoir corrompu des milliers de spécialistes de la santé et de hauts-fonctionnaires afin de faire gonfler les prix des médicaments. Le premier ministre Tsipras

affirme qu'il utilisera « tous les moyens légaux » pour « récupérer l'argent dont Novartis a privé l'État » grâce au gonflement des prix de traitements entre 2006 et 2015. L'entreprise pharmaceutique a créé un système de corruption de « grande classe » avec des pots-de-vin, des voyages offerts mais également des cadeaux et un dispositif de blanchiment d'argent.

Roche et Novartis

Malgré la concurrence exacerbée au sein de l'industrie pharmaceutique, l'existence d'ententes illicites est réelle. En effet, Roche et Novartis se sont associés frauduleusement sur le médicament "Avastin" en Italie. Selon l'enquête de l'Autorité de la Concurrence Italienne, Roche et Novartis ont mis en place une entente dès 2011 afin que le médicament Avastin, beaucoup moins cher que le Lucentis, ne soit pas utilisé à la place de ce dernier. En effet, comme l'écrit "Entreprises et décideurs" : « afin que seul le Lucentis soit utilisé dans la cure de maladies de l'œil qui touchent essentiellement les personnes âgées. Les laboratoires Novartis et Roche se seraient donc entendus dès 2011 afin de booster les ventes du Lucentis en décidant de ne pas demander l'Autorisation de Mise sur le Marché de l'Avastin pour le traitement des mêmes maladies malgré la molécule de base soit la même. ». Cet accord frauduleux et officieux a fait perdre 45 millions € à la sécurité sociale italienne. Cependant certains évoquent la somme de 600 millions € pour l'avenir. C'est pourquoi les autorités italiennes ont condamnées à hauteur de 92 millions d'euros le groupe Novartis, et de 90,5 millions d'euros le groupe Roche, soit 182,5 millions d'euros malgré les démentis des deux firmes.

Sanofi

Pour continuer dans le cynisme, le géant français Sanofi n'a pas à rougir. Son directeur, Olivier Brandicourt touche un salaire d'environ 16,5 millions d'euros voté par les actionnaires. Sa rémunération est structurée de la sorte : 4,4 millions de salaire fixe – 12,7 millions sous forme de stock-options et d'actions gratuites. Le chiffre d'affaires de l'entreprise est de 35 milliards d'euros, ce qui ne l'empêche pas de mettre en place une suppression de 600 postes sur ses sites. Puis la distribution de dividendes ne cesse de perdurer au alentour de 3,7 milliards, ajouté à cela 3,5 milliards de rachat d'actions, en d'autres termes des dividendes camouflés dénonce Thierry Bodin, (CGT de Sanofi). Le syndicaliste explique sur "Lilas" : « la direction rachète ses propres actions pour les détruire, ce qui permet de doubler artificiellement le bénéfice net par action ». Les actionnaires ont donc récolté 7 milliards de dividendes, ce qui est énorme en comparaison avec le chiffre d'affaires. Sanofi est bien plus tourné vers la « récompense » cynique de ses actionnaires que pour la recherche et développement (R&D) de nouveaux vaccins. Malgré un très bon chiffre d'affaires qui est en croissance, les budgets de 2017 ont stagné. Pire encore, depuis dix ans environ 1800 salariés ont été licenciés. En effet le groupe est passé de 6500 à 4200 salariés dans le secteur de la R&D. En conséquence, des sites ont dû fermer alors que les dividendes ne cessent d'augmenter.

GlaxoSmithKline

Un sentiment de justice s'est manifesté en 2011 suite à l'amende record de 3 milliards de dollars que le laboratoire GlaxoSmithKline (GSK) doit s'acquitter vis-à-vis de l'État américain. En effet, le laboratoire pharmaceutique a été écroué par la justice US pour avoir fait la promotion illégale de médicaments, pour fausses déclarations sur leurs prix mais également pour avoir caché certaines données liées à leurs éventuelles dangers. Certes cette amende record est issue d'un contrat à l'amiable entre les autorités et la firme, mais c'est une des rares victoires contre l'appétit vorace de l'industrie pharmaceutique, privilégiant le profit avant l'éthique sanitaire au risque de mettre en danger les patients. GSK avait notamment vendu du "Paxil" en faux puisqu'il a été vendu comme antidépresseur pour les patients mineurs, alors qu'il n'a jamais été autorisé pour cela. Ou encore la vente d'un antidiabétique appelé "Avandia", qui a été mis sur le marché sans mettre en garde les

patients des risques connus de ces effets secondaires. Pour terminer, le traitement le "Wellbutrin" étant prévu pour traiter les grandes dépressions a été diffusé par la firme pour « être plus mince ou avoir plus de relations sexuelles ». Deux ans plus tard, le géant pharmaceutique a été condamné à une autre amende de 3 milliards de yuans, soit 378 millions d'euros. C'est un record pour les autorités chinoises. Cette fois-ci la cause de la condamnation est la corruption. En effet, cinq responsables ont écopé de peines de prison. GSK a reconnu sa culpabilité devant les preuves notamment le « versement de pots-de-vin » dans le but de doper ses ventes.

Pfizer

Le groupe pharmaceutique Pfizer a été reconnu coupable par l'administration Obama de l'illégalité de ses stratégies commerciales. C'est pourquoi l'entreprise a été condamné à une amende de 2,3 milliards \$ US. Ces pratiques frauduleuses concerne l'anti-inflammatoire "Bextra" qui a été retiré du marché en 2005 en raison des incertitudes qualitatifs du traitement. En effet, de nombreux effets secondaires ont été décelé notamment cardiaque. Malgré que Pfizer eu connaissance des dangers de son traitement, il a fait « la promotion du Bextra pour plusieurs usages et dosages que la FDA [l'autorité sanitaire] avait refusé de valider en raison de doutes sur les risques ». Cependant ceci n'est pas propre seulement au Bextra car la firme était également poursuivie pour trois autres traitements: le Zyvox (prescrit pour les infections bactériennes), le Geodon (pour les troubles bipolaires et schizophrènes) et le Lyrica (pour les troubles nerveux), dont les pratiques commerciales ont été reconnu abusives.

Johnson & Johnson

Le 4 novembre 2013, le laboratoire Janssen Pharmaceuticals du géant Johnson & Johnson a été contraint de payer une amende de 1,6 milliard \$ afin de s'acquitter des poursuites engagées contre lui. En effet, il lui a été reproché d'avoir réalisé la promotion de son médicament antipsychotique le Risperdal, pour des raisons médicales autres que pour sa prescription originale. Mis sur le marché américain début de l'année 2002, la firme commence une campagne auprès des médecins en mars pour le traitement de l'agitation, notamment la démence chez les personnes âgées. La justice américaine pointe du doigt l'irresponsabilité de la firme. Elle était totalement consciente que le médicament pouvait présenter des risques graves pour la santé des personnes âgées, notamment des AVC. En minimisant les risques encourus, la firme a mis délibérément en danger la santé des patients mais devant le désir acharné du profit...

La mise en danger n'est pas seulement chez les adultes mais également chez les enfants. La promotion du Risperdal chez les mineurs présentant des symptômes liés au trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), à l'autisme et au trouble obsessionnel-compulsif a été effectué par la firme, malgré la connaissance des risques que cela pourraient engendrer chez eux.

Le Prozac

Commercialisé par le groupe Eli Lilly and Company en 1986, le médicament est au centre d'une controverse dans les années 90. En effet, utilisé comme antidépresseur, il est accusé de favoriser le suicide chez les patients. La firme a caché que pendant les essais cliniques, certains patients avaient montré des signes d'akathisie. Cet effet indésirable se traduit par des impatiences, un besoin irrésistible d'agitation mais également un sentiment d'angoisse profond. Quelques jours après le premier usage chez les patients, certains présentaient ces symptômes jusqu'à des troubles psychiatriques sévères comme la psychose. C'est pourquoi le Prozac doit être prescrit que dans des conditions rigoureusement contrôlées. Cependant devant l'avidité des firmes, les effets secondaires sont minimisés. C'est pourquoi la fluoxétine (prozac) est toujours prescrit par les médecins généralistes contre la mélancolie, la dépression et l'anxiété. Selon Atlantico, David Healy,

(psychiatre et historien) après avoir pris connaissance des documents internes de la firme, il estime « qu'un quart de million de personnes dans le monde ont fait une tentative de suicide consécutive à la prise de Prozac et que 25 000 d'entre elles en sont mortes, soit 17 000 tentatives et 1 700 morts par an dans le monde. ».

La logique financière prime sur la logique de santé

Les autorités ne contrôlent plus rien. L'industrie pharmaceutique impose sa domination comme toute grande multinationale. Pour ce qui est du marché du médicament, dans 90 % des cas, les autorisations de mise en vente dépendent de l'Agence européenne du médicament (EMA), dont 85 % du financement est assuré par l'industrie pharmaceutique... Idem pour fixer les prix, ils ne sont pas calculés sur le coût de recherche ni de production, mais à partir d'un "tableau de risques". Donc plus les pays sont riches et plus le médicament sera cher ! Le tarif n'a donc rien à voir avec son coût réel. Il faut que la marge corresponde au rendement que veulent les actionnaires.

De plus, le manque de transparence n'est pas que financier mais également sur les essais cliniques. En effet, les firmes pharmaceutiques peuvent dissimuler des informations liées à la dangerosité de certains traitements bientôt mis sur le marché. Tout comme le secret des affaires dans la finance, les laboratoires invoquent ici le secret industriel. Ensuite, même si des effets secondaires sont décelés, les firmes sont toujours dans le déni de responsabilité, ou minimise les drames sanitaires. Même dans l'industrie du médicament, c'est la logique du bénéfice à tout prix qui l'emporte devant la logique sanitaire et de la santé pour tous. Martin Shkreli s'inscrit dans cette logique. Surnommé l'homme le plus détesté des USA, l'entrepreneur pharmaceutique avait augmenté en 2015 le prix du Daraprim (contre sida - paludisme) de 13,50 \$ à 750 \$US la pilule, soit 55 fois plus cher. Mais suite à la pression exercée par les politiques et la population, Shkreli revient sur sa décision en septembre 2015. Il est ensuite condamné en mars 2018 d'une peine d'emprisonnement de 7 ans pour fraude.

<https://blogs.mediapart.fr/astier-valentin/blog/170918/le-billet-noir-de-lindustrie-pharmaceutique>